

Pass Commerce Ecoresponsable

Sensibiliser et former les collaborateurs à des pratiques respectueuses de l'environnement

Les 4 atouts de la démarche

- 1 Une prestation sur mesure prenant en compte l'organisation et la culture de l'entreprise.
- 2 Un plan d'action opérationnel défini en fonction de vos priorités et concentré dans le temps.
- 3 Une démarche mise en œuvre par des consultants référencés par l'Opcommerce dans le cadre d'un appel à propositions.
- 4 Une prise en charge à 100 % pour les entreprises de moins de 50 salariés.

100%
de la démarche
Pass Commerce
Ecoresponsable

est prise en charge
par l'Opcommerce* pour les entreprises
de moins de 50 salariés.

Les enjeux environnementaux et l'urgence climatique font **évoluer les modes de consommation**. 3 consommateurs sur 4 déclarent désormais qu'ils vont modifier leurs habitudes afin de réduire leur impact sur la planète. La prise en compte de ces nouveaux comportements constitue un enjeu majeur pour les commerçants.

Comment limiter son impact sur l'environnement ? Comment réduire ses déchets ? Sa consommation d'énergie ? Ou encore se lancer dans le développement de circuits courts ? Pour accompagner les entreprises, la Délégation Pays de la Loire de l'Opcommerce propose **un dispositif expérimental dont l'objectif est d'initier des démarches écoresponsables**.

Entreprises concernées

Toutes les entreprises adhérentes à l'Opcommerce, en priorité les entreprises de moins de 50 salariés.

Une démarche en 3 étapes

La prestation Pass Commerce Ecoresponsable vise à accompagner l'entreprise sur une durée courte, de la définition de la **feuille de route « Ecoresponsable »** jusqu'à la mise en œuvre de celle-ci.

D'une durée de 5 jours (en discontinu), elle comprend trois étapes :

- 1 Le diagnostic**
Le consultant partenaire réalise avec l'entreprise un **audit de l'existant** et établit une grille des priorités à traiter.
- 2 L'Accompagnement opérationnel**
Le consultant travaille avec l'entreprise à la **mise en place d'un plan d'actions adapté** à ses objectifs et l'accompagne dans les démarches à réaliser.
Exemples d'axes d'action : développer des circuits courts ; gérer les déchets (tri, recyclage textile, limitation de l'usage du plastique...) ; améliorer son impact « bilan carbone » (écoconception, sensibilisation à l'économie d'énergie, au covoiturage...).
- 3 La sensibilisation/formation des équipes**
Intervention de formateurs auprès des salariés de l'entreprise pour **un temps de formation pertinent et adapté** à la thématique Ecoresponsable, avec l'ambition de rendre ce moment d'échange ludique, interactif et individualisé.

Modalités de financement

- **Entreprises de moins de 50 salariés :** l'Opcommerce finance 100 % de la démarche, avec le soutien du Conseil régional et de la Direccte Pays de la Loire.
- **Entreprises de 50 à 250 salariés :** possibilité de cofinancement sous certaines conditions. Contactez votre conseiller l'Opcommerce (coordonnées ci-contre).

* Avec le soutien financier du Conseil régional et de la Direccte Pays de la Loire.

En savoir +

Contactez votre Conseiller
Tél. : 02 28 00 98 10

paysdelaloire@lopcommerce.com